

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 05 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le cinq juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt-huit juin 2012 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Jacques Berthod, en annexe B, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme GRAS, M. HAQUIN, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. BLANCHARD,
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, Mme BELARD, M. HERBEZ, Mme SEVIN-ALLOUET, Mme NEVEU,
M. CAYLA, M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT,
M. FABRE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme PEGORIER-LELIEVRE	(pouvoir à Mme PORTELLI)
M. NACCACHE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
Mme EUGENE	(pouvoir à Mme GRAS)
M. RICHARD	(pouvoir à M. PICARD-BACHELERIE)
M. AUGER	(pouvoir à M. GEORGIN)
M. KHINACHE	(pouvoir à Mme SEVIN-ALLOUET)
Mme DUPUY	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme HEDUIN	(pouvoir à Mme KLEIN-SOUCHAL)
Mme GOMMERY	(pouvoir à M. CAZALET)
M. PARENT	(pouvoir à M. HERBEZ)
Mme FRANÇOIS	(pouvoir à Mme NEVEU)
M. TROGRIC	(pouvoir à Mlle GILBERT)

ABSENT :

M. PENICHOST

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mlle GILBERT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

II - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

1) - AUTORISE Monsieur le Maire :

- à procéder aux démolitions du pavillon situé dans le parc de la Mairie 16 rue de l'Est ainsi que des fondations restantes de l'ancienne serre située dans le parc de la Mairie suite à son transfert rue de l'Est ;
- à signer les autorisations d'urbanisme correspondantes et tout document s'y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) - APPROUVE le choix fait par le jury d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de construction d'un accueil de loisirs, d'une salle polyvalente, d'une salle de classe et de locaux mutualisés au sein du groupe scolaire Louis Pasteur à l'équipe d'architecture CHESNOT & LEPIC (B.E.T MIZRAHI) sise 29 rue Sainte Adélaïde 78 000 VERSAILLES ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec cette équipe dans les conditions suivantes :

- Offre de base :
 - Taux d'honoraires pour la construction de l'équipement : 12% offre de (comprenant les missions de base ESQ, APS, PRO, ACT, VISA, DET et AOR).
 - Mission complémentaire :
EXE (Etudes d'exécution en complément de VISA) pour un montant forfaitaire de 97 400 €H.T.
- Tranche conditionnelle S.S.I. (Coordination en matière de Système de Sécurité Incendie) pour un montant forfaitaire de 16 000 €H.T.

- **PRONONCE** la désaffectation et le déclassement du domaine public des boxes, du gymnase et du bâtiment à usage de logements situés au sein du groupe scolaire Louis Pasteur ;

- **AUTORISE** la démolition desdits bâtiments et autorise Monsieur le Maire à signer les autorisations d'urbanisme afférentes ainsi que tout document nécessaire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h20.

Pour extrait conforme,

Le Maire